



**Direction générale de l'enseignement  
et de la recherche  
Service de l'enseignement technique  
Sous-direction des politiques de formation  
et d'éducation  
Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion  
1 ter avenue de Lowendal  
75700 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de service  
DGER/SDPFE/2015-428  
05/05/2015**

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction abroge :**

DGER/SDPFE/2014-321 du 26/04/2014 : Rapport 2013 de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS).

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** rapport 2014 de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS).

**Destinataires d'exécution**

DRAAF-DAAF-SRFD-SFD  
Hauts commissariats de la République des COM  
Établissements publics et privés sous contrat d'enseignement agricole  
Établissements publics et privés sous contrat d'enseignement supérieur agricole  
Fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organisations responsables  
d'établissements d'enseignement agricole privés  
Organisations syndicales de l'enseignement agricole  
Fédérations d'associations de parents d'élèves

L'Observatoire National de la Sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS), placé auprès du ministre chargé de l'éducation et de l'enseignement supérieur, a pour mission d'étudier l'état des bâtiments et des équipements de tous les établissements d'enseignement et d'en évaluer les conditions générales ainsi que l'accessibilité.

Il remplit par ailleurs une fonction d'alerte et de sensibilisation à différentes formes de préventions (santé et sécurité au travail des jeunes en formation, risque incendie, sécurité des bâtiments, risques majeurs, ...).

Il est compétent pour l'ensemble des établissements scolaires publics et privés sous contrat du premier et du second degré, des établissements de l'enseignement agricole, qu'ils soient publics et privés sous contrat, et des établissements publics d'enseignement supérieur dépendant du ministère de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'agriculture.

Le rapport 2014 de l'Observatoire, est disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid86627/rapport-annuel-2014-ons.html>

Les principaux points inclus dans ce rapport sont les suivants :

#### **Les dossiers des commissions de l'observatoire :**

- *Commission « sécurité bâtiment et risque incendie »* : L'évacuation incendie.

Ce dossier s'intéresse à la sensibilisation des personnels des établissements sur ce sujet. Il est accompagné d'une fiche pratique à leur intention.

- *Commission « santé, sécurité, hygiène et sports »* : Le document unique d'évaluation des risques professionnels dans les établissements d'enseignement.

Ce dossier s'appuie sur l'analyse des résultats de l'enquête menée en 2014 par l'Observatoire auprès des établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture. Une partie du dossier est consacrée plus spécifiquement aux lycées agricoles.

Il est accompagné d'une plaquette d'information sur la démarche d'évaluation des risques professionnels dans les établissements du second degré et ses enjeux.

- *Commission « formations professionnelles, scientifiques et technologiques »* : L'hygiène, la santé, la sécurité et la prévention des risques dans les filières professionnelles.

- *Commission « risques majeurs »* : Mise en oeuvre des Plans Particuliers de Mise en Sécurité PPMS ;

Ce dossier est accompagné d'un vademecum pour l'organisation d'une journée collective de mise en oeuvre des PPMS dans les établissements d'un même territoire.

- *Commission « enseignement supérieur »* : Les travaux pratiques en sciences du vivant et de la santé.

Ce dossier s'intéresse plus particulièrement à la question des installations spécifiques et à l'accessibilité des locaux dédiés à ces activités. Il comporte par ailleurs une partie dédiée à la conception et à l'exploitation technique des salles de travaux pratiques de sciences du vivant, proposant d'apporter des éléments programmatiques à une conception fonctionnelle et réglementaire de ces lieux.

- *Commission « accessibilité »* : L'accessibilité dans les écoles.

**Les outils d'observation de l'ONS :**

- La base d'observation des accidents corporels survenus aux apprenants (BAOBAC) 2014.
- Les accidents mortels.
- La base de données sécurité des établissements (ESOPE) 2014.

**Annexes :**

- Index des travaux de l'ONS depuis 1994.
- Les publications de l'ONS.

L'ensemble des publications de l'Observatoire (rapports, guides d'information, ...) peuvent être consultés depuis la page dédiée :

<http://www.education.gouv.fr/cid85820/les-publications-de-l-ons.html>

Le Sous-directeur des Politiques de Formation et  
d'Éducation

Michel LÉVÊQUE